



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - MARS 2014

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Arrêté N °2014069-0002 - Délégation de signature Mme FAMOSE	1
Arrêté N °2014069-0004 - composition commission de surendettement	5



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2014069-0002

signé par
Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

le 10 Mars 2014

**65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)**

Délégation de signature Mme FAMOSE



PREFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° 2014...
portant application de l'arrêté n° 2012334-0006
donnant délégation de signature à
Mme FAMOSE Catherine,
directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations
des Hautes-Pyrénées

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées

- Vu** le code rural ;
- Vu** le code de commerce ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du tourisme ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** les règlements (CE) n° 178/2002, 1774/2002, 852/2004, 853/2004, 854/2004 et 882/2004,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu** la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Vu** le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu** le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le décret n° 94-1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales des services vétérinaires ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 02 novembre 2012 nommant Mme Catherine FAMOSE directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 21 septembre 2011 nommant M. Thierry BORGHESE directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010-004-07 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012334-0006 du 29 novembre 2012 portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis publié au journal officiel du 15 août 2006, approuvant les conventions portant application de l'article 9 du décret n° 2006-248 du 2 mars 2006, entre le ministre de la jeunesse et des sports et le centre national pour le développement du sport ;

Sur proposition de la Directrice départementale,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Thierry BORGHESE, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances définis par l'arrêté préfectoral n° 2012334-0006 du 29 novembre 2012 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE et de M. Thierry BORGHESE, délégation de signature est donnée à M. Eric VERGNES, secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pour signer tous actes, décisions ou correspondances définis par l'arrêté préfectoral n° 2012334-0006 du 29-novembre 2012 susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE et de M. Thierry BORGHESE, délégation de signature est donnée à :

- Mme Régine MORLAS, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- Mme Isabelle COSTES, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité ;
- Mme Christine DARROUY PAU, chef du service santé et protection animales ;
- Mme Colette LABORDE, chef du service solidarité et lutte contre les discriminations ;
- M. Eric DUFAURE, chef du service veille et contrôle de la qualité environnementale ;
- Mme Colette LABORDE, chef du service politiques sociales en faveur du logement ;
- Mme Claudie ROZÉ, chef du service jeunesse, sports et vie associative ,

à l'effet de signer tous actes et décisions pris dans le cadre des missions qui dépendent de leurs services respectifs.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique NABONNE, Mme Céline COLOMES, M. Pierre SAURA et M. Claude HUBERDEAU, techniciens, pour signer les actes suivants :

- les certificats pour les expositions, les salons, les concours et foires agricoles ;
- les attestations de provenance ;
- les autorisations de transhumance ;
- les attestations sanitaires de qualifications de cheptels ou à l'animal ;
- les attestations de présence de plus de 6 mois dans un cheptel ;
- les déclarations d'emplacement et de déplacement de ruchers ;
- les cartes pastorales d'apiculteur.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Alain GARCIA, secrétaire administratif des affaires sociales, à l'effet de signer les décisions attributives de la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.

Article 5 :

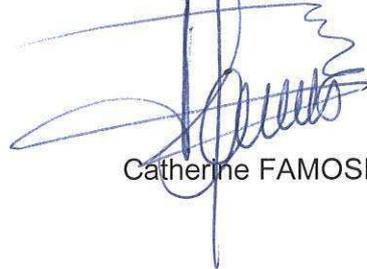
Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 :

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 12/03/2014

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations



Catherine FAMOSE



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2014069-0004

**signé par
Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département**

le 10 Mars 2014

**65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)**

composition commission de surendettement

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code de la Consommation et notamment ses articles L331-1, R331-4 et R331-5,
- Vu** la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation,
- Vu** le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers,
- Vu l'arrêté** n°2011-318-01 portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées,
- Vu l'arrêté** n°2013-108-0005 du 17 avril 2013 modifiant l'arrêté n°2011-318-01 portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées,
- Vu la proposition** de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Pau du 24 février 2014,
- Sur proposition** de Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1er : l'arrêté modifié n°2011-318-01 du 24 novembre 2011, portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées, est modifiée comme suit en son article 1er :

- « Personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

Titulaire : Madame Marie-Jeanne DERELLE »

ARTICLE 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et Mme la Directrice Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tarbes, le 10 MARS 2014
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Alain CHARRIER